

# IFRS 9 en pratique

## Les exigences IFRS 9 et les solutions proposées pour les entreprises non financières

Dans notre premier article<sup>1</sup>, nous avons exploré les exigences de haut niveau et les implications de la norme de dépréciation IFRS 9 (CECL<sup>2</sup>). Dans le présent document, nous nous concentrerons sur les décisions et les changements que les entreprises non financières devront mettre en œuvre afin de veiller à ce que leurs systèmes de gestion des créances puissent fournir les données nécessaires au respect de la norme IFRS 9.

Nous expliquerons également plus en détails le rôle que peuvent jouer l'assurance-crédit et les informations de crédit externes pour aider les entreprises non financières à se conformer à cette norme.

<sup>1</sup>Changement à venir La comptabilité du risque de crédit selon la nouvelle norme internationale IFRS 9

<sup>2</sup>Pour les besoins du présent article, toutes les références à la norme IFRS 9 s'appliquent aussi aux CECL (pertes de crédit actuellement attendues)

*« De nombreuses entreprises utilisent peut-être déjà une matrice de provisionnement pour calculer leurs provisions pour dépréciation, mais elles devront réfléchir à la manière d'incorporer les informations prévisionnelles aux taux historiques de défaut de leurs clients.*

*Les entités devront également regrouper les créances dans plusieurs segments de client qui présentent des schémas de pertes similaires (par ex., par critère géographique, type de produit, notation du client ou type de garanties). »*

Ernst&Young  
IFRS 9  
pour les sociétés  
non financières

#### **Processus actuel**

Actuellement, de nombreuses entreprises non financières utilisent des matrices de provisionnement où les taux de provisionnement (pourcentages) sont appliqués aux créances impayées en fonction du nombre de jours de retard (voir l'exemple 1 dans l'annexe).

Sous la méthodologie de dépréciation actuelle (IAS 39), la règle générale est que les provisions sont effectuées seulement pour les créances où il y a une preuve objective de la dépréciation (c.-à-d. « modèle de pertes encourues »).

Dans la plupart des cas, cette preuve objective est que les créances n'ont pas été payées à temps, mais ce peut être également, par exemple, les informations reçues au sujet des difficultés financières de l'acheteur.

En conséquence, il n'est pas rare de voir des entreprises effectuer des provisions très limitées, voire n'en effectuer aucune, pour les créances qui ne sont pas encore en souffrance (c'est-à-dire, lorsqu'il n'y a pas de preuve d'une perte encourue).

Les taux de provisionnement (taux de perte) sont estimés sur la base d'une combinaison de l'expérience historique de paiement et d'un avis d'expert tout en tenant compte de deux facteurs clés :

La probabilité qu'un acheteur particulier ne fasse faillite et que la créance ne soit pas payée autrement dit, la probabilité de défaut de paiement ou POD).

Si l'acheteur venait à faire faillite, quelle part du montant impayé peut-on s'attendre à récupérer auprès de l'acheteur et quelle serait la perte finale (c'est-à-dire, la perte en cas de défaut ou LGD « Loss Given Default »).

Bien qu'il ne soit pas toujours nécessaire pour les entreprises de diviser les taux de provisionnement entre POD et LGD, cela permet de mieux comprendre les principaux facteurs influençant les taux de provisionnement.

L'exemple 1 de l'annexe illustre un calcul simplifié de provisionnement sur la base du modèle de pertes attendues suivant la méthodologie IAS 39.



### Qu'est-ce qui doit changer ?

Contrairement aux pratiques actuelles où les entreprises effectuent des provisions très limitées, voire ne comptabilisent pas de provisions, pour les créances qui ne sont pas encore impayées (c'est-à-dire lorsqu'il n'y a pas de preuve d'une perte subie), à partir de 2018, les entreprises devront intégrer les pertes de crédit attendues dans leurs états financiers pour toutes leurs créances.

Cette évolution répond à la critique formulée à l'encontre de la méthodologie actuelle (le « modèle de pertes encourues »), qui comptabilise les pertes de crédit trop tard.

Sous la norme IFRS 9, les provisions doivent représenter les pertes de crédit attendues (ECL) et, parce qu'il y a un risque de crédit inhérent à chaque créance, les pertes de crédit doivent être évaluées pour toutes les créances même si les pertes attendues sont très basses.

Toute preuve relative à un problème dans le règlement influencera les attentes en matière de pertes potentielles et devrait dès lors affecter également le provisionnement des ECL. Par ailleurs, les provisions des ECL doivent déjà être calculées au moment où la facture est envoyée à l'acheteur. C'est ce que démontre l'exemple 2 de l'annexe.

Il est probable que sous la norme IFRS 9 la plupart des entreprises non financières choisissent d'appliquer une « approche simplifiée » à leurs créances clients, car cette simplification leur permettra de tirer parti de leurs pratiques actuelles de provisionnement.

Néanmoins, elles devront tout de même réaliser un certain nombre d'ajustements dans leurs processus actuels afin de remplir les nouvelles conditions, comme indiqué précédemment.

Cela signifie que les taux de provisionnement pour les créances impayées devront être ajustés et qu'une matrice de provisionnement séparée devra être préparée pour chaque groupe d'acheteurs (segment) partageant le même niveau de risque de crédit (Exemple 3 de l'annexe).

Pour établir ces segments et les taux de provisionnement ECL respectifs, les entreprises non financières devront moins dépendre des avis d'experts et plus des informations historiques de paiement et des analyses de risque de crédit.

En outre, les données doivent également être pensées dans le contexte macroéconomique actuel (c'est à dire., ajustement prévisionnel).

Pour ce faire, un certain nombre de défis doivent être relevés :

1. Collecte des données historiques de l'acheteur pour la segmentation et l'analyse du risque de crédit
2. Segmentation des acheteurs et création de matrices de provisionnement pour chaque segment
3. Calcul de taux de provisionnement prévisionnels basés sur les ECL pour chaque matrice
4. Préparation de rapports et de publications détaillés pour les parties prenantes internes et externes.

Pour bon nombre d'entreprises, la réalisation des étapes ci-dessus représente un défi opérationnel considérable ainsi qu'un exercice coûteux.

Par ailleurs, les données, calculs et choix de méthodologie effectués dans le processus de mise en œuvre sont tous soumis à un audit externe.

<sup>3</sup>Le modèle de dépréciation comprend des simplifications opérationnelles pour les créances commerciales et de location et pour les actifs contractuels qui ne présentent pas de composante financière importante.



## Impact positif de l'assurance-crédit et des services de recouvrement sur les exigences de la norme IFRS 9

L'assurance-crédit peut considérablement réduire les pertes de crédit attendues dans le portefeuille des créances, car la défaillance d'un acheteur est couverte par l'assurance.

L'assurance-crédit garantit que les impayés seront indemnisés à hauteur d'un pourcentage du montant HT de la créance, conformément aux conditions générales de la police.

Le pourcentage de la créance qui n'est pas couvert correspond au risque conservé par l'assuré.

Le recouvrement est inclus dans le

contrat d'assurance-crédit pour la partie couverte.

Pour la partie non couverte, il est possible d'avoir recours, également aux services de recouvrement, réduisant ainsi davantage encore le risque potentiel.

La partie assurée conserve un risque de crédit résiduel minimum reflétant la possibilité que l'assureur lui-même devienne insolvable.

Toutefois, compte-tenu de la position financière solide des assureurs-crédit internationaux tels qu'Atradius, le risque est négligeable.

De plus, l'utilisation d'une seule POD de l'assureur peut simplifier

le calcul ECL, car le nombre de segments d'acheteurs peut être réduit (par ex., la séparation entre bonne et mauvaise notation ne sera peut-être plus nécessaire).

### Les services de recouvrement

peuvent considérablement augmenter l'efficacité des récupérations de créances, donnant lieu à de meilleurs taux de recouvrement attendus auprès d'acheteurs problématiques et par conséquent à une diminution de la LGD et du total des ECL.

L'exemple 4 de l'annexe démontre l'effet potentiel de l'assurance-crédit et du recouvrement sur les provisions ECL.

### Informations de risque de crédit

Comme mentionné plus haut dans l'article, la disponibilité des informations historiques de l'expérience de paiement est tout particulièrement importante pour :

- La détermination de segments d'acheteurs pertinents présentant des schémas de pertes similaires
- La détermination des taux de perte pour les acheteurs dans chaque segment

Remonter dans le temps pour recueillir les informations concernant les paiements passés et chercher les responsables de tels comportements n'est pas une tâche aisée et nécessite du temps, des efforts, une technologie spéciale et des compétences spécifiques.

Plus l'entreprise s'implante à l'international, plus il devient également plus complexe de suivre et d'aligner les dossiers individuels des acheteurs et le coût de ces activités.

Les informations externes de risque de défaillance provenant d'un des leaders mondiaux de l'assurance-crédit comme Atradius, ainsi qu'une documentation solide concernant la méthodologie utilisée, peuvent nettement améliorer la vérifiabilité et la transparence de la méthodologie ECL de l'entreprise.

Cela peut en outre améliorer la cohérence et la comparabilité des informations de crédit appliquées à travers différents marchés internationaux sur lesquels opère l'entreprise.

En conclusion, en s'appuyant sur la solidité financière et l'expertise d'un partenaire externe, les entreprises peuvent diminuer considérablement le montant du risque de crédit encouru dans leurs créances et peuvent maîtriser l'impact financier de la norme IFRS 9.

### Comment Atradius peut vous aider

Les solutions Atradius en matière d'assurance-crédit, de notation acheteur et de recouvrement peuvent aider les entreprises à réduire les coûts et la charge de travail associés aux exigences de la norme IFRS 9.

Les notations acheteurs et les outils de credit management d'Atradius offrant des situations et des analyses de portefeuille peuvent aider les entreprises à gérer leurs exigences ECL, tandis que les services de recouvrement et la protection offerte par l'assurance-crédit peuvent contribuer à réduire les provisions sur créances douteuses.

Atradius est aujourd'hui présent dans plus de 50 pays à travers le monde et met à la disposition de ses clients des informations sur la solvabilité de plus de 240 millions d'entreprises dans le monde.

Bénéficiant d'une présence locale et d'une connaissance des marchés du monde entier, Atradius est proche de ses clients et de leurs acheteurs et est équipé pour leur apporter les solutions les mieux adaptées à leurs besoins partout où ils font des affaires.

Spécialiste des solutions personnalisées en credit management et recouvrement, Atradius peut vous proposer une solution parfaitement adaptée à vos besoins et défis.

[Contactez-nous](#) et découvrez comment Atradius peut aider votre entreprise.

# Annexe

Veillez noter que les exemples ci-dessous ne sont présentés qu'à titre indicatif. Les chiffres appliqués ont été généralisés et sélectionnés pour simplifier les exemples.

## Exemple 1 : Méthodologie actuelle de dépréciation et calcul des taux de provisionnement

Dans l'illustration ci-dessous, nous montrons un calcul de provisionnement simple (Taux de provisionnement =  $POD * LGD$ ) sur la base de données historiques. Pour les montants indus, les provisions sont de 0.

Lorsque l'on détermine les taux de provisionnement, le risque de faillite (POD) augmente à mesure que le nombre de jours de retard d'une créance augmente lui aussi. La LGD reste généralement inchangée<sup>4</sup> car elle est principalement déterminée par la politique de credit management de l'entreprise et par la répartition par secteur et par région des acheteurs.

Nombre de jours de retard de paiement	Créances	POD	LGD	Taux de provisionnement	Provisions
Montant non échu	700	Pas d'applc	Pas d'applc	0,00%	0
Retards de paiement de 0-90 jours	160	12,50 %	60,00 %	7,50 %	12
Retards de paiement de 90-180 jours	100	50,00 %	60,00 %	30,00 %	30
Retards de paiement de plus de 180 jours	40	70,00 %	60,00 %	42,00 %	17
<b>Total (millions d'EUR)</b>	<b>1 000</b>				<b>59</b>

## Exemple 2 : Provisions pour les créances qui ne sont pas en retard de paiement sous la norme IFRS 9

Dans le calcul simplifié ci-dessous, le taux de provisionnement ECL est aussi calculé sur les montants non encore échus (en supposant une POD de 1,2% pour les c).

Nombre de jours de retard de paiement	Créances	POD	LGD	Taux de provisionnement	Provisions
Montant non échu	700	1,20 %			8
Retards de paiement de 0-90 jours	160	7,50 %			12
Retards de paiement de 90-180 jours	100	30,00 %			30
Retards de paiement de plus de 180 jours	40	42,00 %			17
<b>Total (millions d'EUR)</b>	<b>1 000</b>				<b>67</b>

<sup>4</sup>Par souci de simplicité, toute corrélation entre LGD et POD / Nombre de jours de retard a été ignorée.

### Exemple 3 :

#### La matrice de provisionnement pour les créances groupées par segment

Dans l'exemple ci-dessous, le portefeuille de créances a été divisé en 4 segments selon deux dimensions<sup>5</sup> :

1. Notation de crédit de l'acheteur (où une bonne notation se traduit par une faible POD et une mauvaise notation par une POD élevée)
2. Efficacité du recouvrement des dettes dans les différentes régions, dans cet exemple en Europe occidentale et en Chine (une efficacité de recouvrement élevée s'est traduite par une LGD faible, et une efficacité plus faible par une LGD plus élevée).

#### Bonne notation de crédit - Europe occidentale

Nombre de jours de retard de paiement	POD LGD		ECL Taux de provisionne ment
Montant non échu	0,80 %	50,00 %	0,40 %
Retards de 0-90 jours	5,00 %	50,00 %	2,50 %
Retards de 90-180 jours	20,00 %	50,00 %	10,00 %
Retards de + 180 jours	60,00 %	50,00 %	30,00 %

#### Bonne notation de crédit - Chine

Nombre de jours de retard de paiement	POD LGD		ECL Taux de provisionne ment
Montant non échu	1,50 %	70,00 %	1,10 %
Retards de 0-90 jours	7,00 %	70,00 %	4,90 %
Retards 90-180 jours	25,00 %	70,00 %	17,50 %
Retards de + 180 jours	65,00 %	70,00 %	45,50 %

#### Bonne notation de crédit - Europe occidentale

Nombre de jours de retard de paiement	POD LGD		ECL Taux de provisionne ment
Montants non échus	2,00 %	50,00 %	1,00 %
Retards de 0-90 jours	12,00 %	50,00 %	6,00 %
Retards de 90-180 jours	35,00 %	50,00 %	17,50 %
Retards + de 180 jours	80,00 %	50,00 %	40,00 %

#### Bonne notation de crédit - Chine

Nombre de jours de retard de paiement	POD LGD		ECL Taux de provisionne ment
Montants non échus	2,50 %	70,00 %	1,80 %
Retards de 0-90 jours	15,00 %	70,00 %	10,50 %
Retards de 90-180 jours	40,00 %	70,00 %	28,00 %
Retards + de 180 jours	90,00 %	70,00 %	63,00 %

<sup>5</sup>La norme IFRS 9 ne définit pas le nombre de segments à utiliser ou la façon dont ils doivent être dérivés.

**Exemple 4 :**  
**Impact l'assurance-crédit et du recouvrement sur les provisions ECL**

Dans l'exemple ci-dessous, nous illustrons l'impact de l'assurance-crédit et du recouvrement sur les paramètres POD et LGD des calculs ECL sur une des matrices de segment IFRS9 de l'exemple 3 – Bonne notation de crédit – Europe occidentale.

Paramètres pris en compte :

- 7 Pourcentage assuré : 90 % ; 10 % de la créance correspond au risque conservé par l'acheteur (partie non assurée).
- 7 LGD lors de l'utilisation de services de recouvrement pour récupérer des créances : 29 % (en prenant compte du taux de recouvrement moyen de 71 %).

L'impact de l'assurance-crédit et du recouvrement sur les provisions ECL est démontré dans les tableaux ci-dessous.

---

**Bonne notation de crédit - Europe occidentale**  
**(Calcul ECL sans les services d'assurance-crédit et de recouvrement)**

Nombre de jours de retard de paiement	Créances	POD	LGD	Taux ECL	Provisions ECL
Montant non échu	350	0,80 %	50,00 %	0,40 %	1,40
Retards de paiement de 0-90 jours	80	5,00 %	50,00 %	2,50 %	2,00
Retards de paiement de 90-180 jours	50	20,00 %	50,00 %	10,00 %	5,00 %
Retards de paiement de plus de 180 jours	20	60,00 %	50,00 %	30,00 %	6,00
<b>Total (millions d'EUR)</b>	<b>500</b>				<b>14,40</b>

**Total des provisions ECL sans l'assurance-crédit et le recouvrement : 14,40 millions d'EUR**



**Bonne notation de crédit – Europe occidentale avec les services d'assurance-crédit et de recouvrement :**  
**A) Partie assurée - 90 % (sur la base de la POD (0,04 %) de l'assureur et de la LGD (29 %) de l'agence de recouvrement)**

Nombre de jours de retard de paiement	Créances	POD	LGD	Taux ECL	Provisions ECL
Montant non échu	315	0,04 %	29,00 %	0,01 %	0,04
Retards de paiement de 0-90 jours	72	0,04 %	29,00 %	0,01 %	0,01
Retards de paiement de 90-180 jours	45	0,04 %	29,00 %	0,01 %	0,01
Retards de paiement de plus de 180 jours	18	0,04 %	29,00 %	0,01 %	0,00
<b>Total (millions d'EUR)</b>	<b>450</b>				<b>0,05</b>

**Bonne notation de crédit – Europe occidentale avec l'assurance-crédit et le recouvrement :**  
**B) Partie non assurée - 10 % (sur la base de la POD (0,04 %) des acheteurs et de la LGD (29 %) de l'agence de recouvrement)**

Nombre de jours de retard de paiement	Créances	POD	LGD	Taux ECL	Provisions ECL
Montant non échu	35	0,80 %	29,00 %	0,23 %	0,08
Retards de paiement de 0-90 jours	8	5,00 %	29,00 %	1,45 %	0,12
Retards de paiement de 90-180 jours	5	20,00 %	29,00 %	5,80%	0,29
Retards de paiement de plus de 180 jours	2	60,00 %	29,00 %	17,40 %	0,35
<b>Total (millions d'EUR)</b>	<b>50</b>				<b>0,84</b>

**Total des provisions ECL (A+B) avec les services d'assurance-crédit et de recouvrement : 0,89 million d'EUR**

Comme le montrent les illustrations ci-dessus, les provisions ECL ont diminué de 94 % en incluant les services d'assurance-crédit et de recouvrement.

**Clause de non-responsabilité**

Le présent rapport est fourni à titre informatif uniquement et ne se veut pas être une recommandation ou un conseil au lecteur sur des transactions, des investissements ou des stratégies particulières. Les lecteurs doivent prendre leurs décisions personnelles, commerciales ou autres concernant les informations fournies. Bien que toutes les précautions aient été prises pour garantir la fiabilité des sources d'informations utilisées et publiées dans le présent document, Atradius décline toute responsabilité en cas d'éventuelles erreurs ou omissions dans les présentes informations, et par rapport à toutes les conséquences résultant de leur utilisation ou interprétation. Toutes les informations contenues dans ce rapport sont fournies « telles quelles », sans garantie d'exhaustivité, d'exactitude, de durabilité, ni des résultats obtenus en les utilisant et sans garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite. En aucun cas la responsabilité d'Atradius, des entreprises ou partenaires avec qui elle entretient des relations, ni de leurs partenaires, agents ou employés, ne peut être invoquée par quiconque pour toute décision ou action fondée sur l'utilisation des informations contenues dans le présent document ou de tout dommage en résultant, spécifique ou de nature similaire, même si la possibilité de tels dommages a été expressément soulignée.

Droit d'auteur Atradius S.A. 2017

Suivez Atradius



atradius



@atradius



atradiusgroup



Contactez-  
nous sur  
Atradius.fr

**Atradius**  
[www.atradius.fr](http://www.atradius.fr)